



Ce règlement devra être lu et la fiche 9 du dossier d'inscription signée par les parents pour indiquer qu'ils en acceptent l'application.

1. Les horaires du temps scolaire sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi de la période scolaire :
- 9h à 12h le matin,
  - 14h à 17h l'après-midi,

Prévoyez d'arriver à l'école **10 minutes avant** afin de laisser à votre enfant le temps de se préparer dans la paix.

Les horaires sont aménagés pour permettre des conduites scolaires sereines vers d'autres établissements, il est donc impératif que les familles respectent ces horaires. Tout retard est nuisible à l'organisation.

**Fermeture du portail à 9h et à 14h précises.** Compte-tenu des abus passés qui dérangent les enfants déjà installés, l'équipe pédagogique ayant démarré ses leçons, l'école ne sera pas ré-ouverte pour les retardataires après fermeture.

En cas de retard justifié (panne de voiture, crevaison, embouteillage...) appelez l'école avant la fermeture pour prévenir et convenir d'un horaire de ré-ouverture.

A 12h et 17h, les enfants sont accompagnés dans la cour. Les parents se signalent à un adulte avant de récupérer leur enfant. L'enfant vient saluer l'adulte avant son départ. Il est toujours possible d'échanger quelques mots sur la journée mais s'il est nécessaire de développer un point particulier, prenez rendez-vous avec l'enseignante svp afin de ne pas monopoliser l'adulte qui se doit d'être disponible pour les autres familles. Après 12h10 et 17h10, les parents seront facturés d'un créneau de garderie.

## 2. Calendrier scolaire :

Il est consultable sur le site Internet de l'école. Il respecte dans la mesure du possible les dates du calendrier de l'éducation nationale pour les petites vacances. Les dates de la rentrée en septembre et de la sortie en fin d'année scolaire peuvent être décalées afin de permettre un accueil adapté à chaque tranche d'âge. (voir calendrier propre à l'école).

## 3. Correspondance avec la famille :

Pour les petits mots de tous les jours, le carnet de liaison sert à l'école de canal d'informations vers la famille. Vous pouvez y inscrire des messages pour l'enseignant lorsque la communication orale ne suffit pas.

Chaque semaine en principe, vous disposez d'un blog diffusant les informations pratiques (pour plus de simplicité, abonnez-vous).

## 4. Fournitures :

Les fournitures sont achetées en commun par l'école et vous versez en échange une contribution fixe. Une liste complémentaire (change, cartable, brosse à dents...) vous sera communiquée (circulaire de rentrée).

## 5. Absences :

p 2/5

Les parents des enfants absents doivent le signaler au plus vite (mail ou répondeur téléphonique de l'école).

**Merci de ne pas utiliser les numéros de téléphone portable du personnel.** Les absences des enfants sont consignées à l'école dans un registre. Des absences répétées sont préjudiciables à la progression de l'enfant, elles doivent donc être limitées au maximum. L'école n'est pas une activité à la carte.

Après une absence, dès le jour de retour de l'enfant en classe, les parents fourniront un certificat médical ou à défaut un mot écrit sur feuille libre avec nom et date. L'enfant ne peut pas revenir en classe sans cette condition.

Tout enfant fiévreux ou contagieux (toux, boutons, nez purulent...) est gardé à domicile **sans exception**. En cas de dégradation de l'état de l'enfant au cours de la journée, vous acceptez de venir le chercher rapidement sur demande.

## 6. Pédagogie et coopération :

La pédagogie Montessori donne sa pleine mesure lorsque les enfants sont accompagnés de la même manière à la maison. Les parents participeront aux ateliers proposés par l'école (hors temps scolaire) qui présentent les petits trucs à faire à la maison pour aider l'enfant à devenir autonome et à bien grandir !

*Une attention particulière est faite sur l'usage à la maison des écrans qui ne favorisent pas une construction harmonieuse des liaisons neuronales (voir apport des neurosciences). Avant 6 ans, tout écran (télévision, ordinateur, tablette, lecteur dvd...) doit être évité. Au-delà, tout visionnage doit être modéré et accompagné de la parole et du questionnement par l'adulte pour que l'enfant donne du sens et puisse développer son esprit critique.*

Nous rappelons aussi (selon les termes de Maria Montessori) que « toute aide inutile est une entrave au développement. »

Toute recommandation proposée par l'école sera mise en œuvre rapidement par la famille (aide par un tiers professionnel en cas de difficultés de l'enfant par exemple).

## 7. Objets personnels :

Les enfants n'apporteront aucun objet ou jouet personnels à l'école. Tout objet personnel apporté sera confisqué et rendu directement aux parents sur leur demande. L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objet personnel (bijou, jeu...) par l'enfant.

Tout ce qui est nécessaire à leurs apprentissages sera disponible sur place. Ils peuvent bien sûr apporter des livres ou tout autre objet d'étude (fossile, carcasse d'insectes, trésors de la nature, art...) en précisant leur nom pour faciliter le retour lorsque vous souhaitez récupérer son trésor.

Pour les petits, les doudous seront réservés au temps de repos. Ils n'ont pas leur place dans la classe pendant les phases d'apprentissage. L'idéal étant qu'à l'âge scolaire, ces derniers ne sortent pas du lit s'ils en ont encore besoin. Pas de tétine dans l'école. *Prévoir le sevrage avant la rentrée, l'enfant doit y être préparé progressivement.*

## 8. Soin et entretien :

Les enfants prennent soin du matériel mis à disposition. Ils participent à l'entretien des locaux (balayage, rangement...) et les parents sont régulièrement chargés de l'entretien et du ménage des locaux. Etant donné le cadre associatif pauvre de l'école, toute dégradation (involontaire ou non) devra être prise en charge par la famille selon les modalités demandées (réparé si possible et remplacé à l'identique dans le cas contraire...).

Le matériel peut être fragile s'il est mal utilisé. C'est la raison pour laquelle, chaque matériel est présenté à chaque enfant. Les enfants non scolarisés dans l'école ne sont pas donc pas admis dans la classe et restent sous le contrôle permanent des parents pendant les conduites de leurs frères et sœurs.

**Pendant le temps de service de ménage des familles, les enfants (même ceux de l'école) ne rentrent pas dans les classes. Merci de votre coopération. L'accès au matériel et aux activités ne peut se faire qu'en présence de leur enseignant.**

## 9. Tenue :

p 3/5

Pour le confort, les enfants porteront en classe une paire de chaussons qui resteront sur place (sauf lavage pendant les vacances). Une paire de bottes est utilisée pour les activités extérieures « plus salissantes » ! Les enfants porteront un tablier pour protéger leurs vêtements (rappelons que la manipulation fréquente peut entraîner des dommages collatéraux...). Celui-ci sera nettoyé en commun entre toutes les familles chaque fin de semaine selon un planning. Merci de prévoir un change complet dans un sac de rechange au nom de l'enfant (pensez à récupérer le soir même les vêtements salis et rappez un nouveau change dès le lendemain).

Les vêtements propres, pratiques mais élégants seront privilégiés pour que les enfants puissent les enfiler seuls. De même pour les chaussures, pas de lacets tant que ces derniers ne savent pas les lacer eux-mêmes. Les jupes et robes des filles seront de longueur adaptée (de préférence autour des genoux) pour faciliter leurs déplacements, ne pas les entraver dans leurs mouvements. Pensez à attacher les cheveux de vos filles (prévention des poux) et à couper les franges de tous afin de faciliter le travail des yeux et des oreilles. En cas de tenue inadaptée, l'enseignant vous en fera part. Il n'y a pas de séance de sport à proprement parlé, les chaussures type baskets resteront donc à la maison.

Les enfants ayant des poux doivent être traités et s'ils viennent à l'école (après traitement), ils auront la tête couverte. Le signaler immédiatement. En cas d'importante infestation, l'enfant ne sera pas accepté ou renvoyé chez lui. Nous vous remercions de « jouer le jeu » pour limiter la propagation de ces parasites !

La politesse est de rigueur : on apprend à dire bonjour, merci, s'il vous plaît et à attendre que l'autre ait terminé...

Le langage des enfants sera choisi. Les grossièretés et les coups ne sont pas admis.

Les conflits seront accompagnés et gérés par la parole (entre enfants ou avec médiation de l'adulte). Il est important également que les adultes soient courtois afin de transmettre un message identique.

## 10. Evaluation des acquis :

Les enfants sont régulièrement évalués par l'équipe pédagogique.

Les travaux personnels des enfants sont présentés à chaque famille régulièrement et remis définitivement en fin d'année scolaire. Ils peuvent être accompagnés de remarques pointant les réussites. Il peut être demandé à votre enfant, des objectifs de progrès personnel sur le comportement ou les apprentissages.

Les parents peuvent à leur initiative prendre rendez-vous avec l'éducatrice pour faire le point sur leur enfant. Ils sont invités à signaler tout changement d'attitude à la maison ou difficultés passagères même minimales pour une meilleure prise en compte au sein de l'école.

## 11. Assurance et responsabilité :

p 4/5

Les familles fourniront dès la rentrée scolaire une attestation d'assurance pour la responsabilité civile couvrant les éventuels dommages envers d'autres personnes.

Dès la sortie de l'enceinte de l'école aux horaires normaux et en dehors des heures de classe ou de garderie (même dans l'école), les parents sont les seuls responsables des enfants et l'école est dégagée de toute responsabilité.

Les enfants aiment grimper aux arbres et faire des expériences motrices... les accidents font partie de la vie et nous préférons qu'ils soient autorisés à grimper aux arbres même s'ils risquent de tomber (ils apprennent ainsi les lois physiques et à prendre soin d'eux-mêmes). Les enfants apprennent à utiliser les ciseaux et autres objets coupants, à allumer des bougies... avec accompagnement et selon une pédagogie à stades. Les parents doivent aussi faire confiance à leurs enfants pour mesurer leurs capacités et prendre petit à petit les bonnes décisions les concernant. Un enfant à qui l'on interdit tout ou que l'on protège trop devient dépendant. Son autonomie et son estime de soi se construisent aussi avec sa responsabilisation.

Les enfants qui restent sur place pendant le temps du déjeuner consomment le repas apporté le matin dans un contenant adapté (thermos, boîte...). Les parents dégagent l'école de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire par le repas fourni par eux-mêmes.

## 12. Stationnement :

Il est demandé aux familles de respecter les abords extérieurs de l'école, de se stationner convenablement en tenant compte de la présence des enfants petits dont la taille ne permet pas une grande visibilité. Aucun véhicule ne devra franchir l'enceinte de l'école même si le portail est ouvert. Le stationnement doit se faire dans la rue. **Ne pas utiliser la place réservée aux personnes à mobilité réduite si vous n'êtes pas concerné.**

## 13. Médication :

Aucun médicament ne sera donné aux enfants même en présence d'une ordonnance. Si un traitement est nécessaire sur le temps scolaire, vous pourrez venir à l'école au moment convenu avec la direction pour l'administrer vous-même. (Sauf en cas d'allergie et de protocole de traitement d'urgence préalablement défini).

## 14. Frais de scolarité :

En cas de difficultés financières, prenez rapidement contact avec le trésorier pour échelonner les scolarités dues. En cas de non respect des engagements pris, l'école ne pourra plus être en mesure d'accueillir votre enfant et vous en informera par écrit.

## 15. Permanences extrascolaires :

Pour faciliter l'organisation familiale, des créneaux de garderie avant et après la classe seront organisés avec l'aide de parents volontaires. Ce service sera proposé s'il y a un minimum de familles intéressées.

Le matin en arrivant, vous confierez l'enfant à un adulte avant de quitter l'école. L'enfant se déchausse avant l'entrée dans la classe (si le parent rentre, il fait de même).

Lorsque vous venez chercher votre enfant, ne partez jamais sans signaler à un adulte votre départ. Si une autre personne vient chercher votre enfant exceptionnellement, merci de nous prévenir (téléphone en cas d'urgence ou petit mot dans le carnet de liaison (signé de votre part) si c'est prévu.)

Les trois créneaux extrascolaires sont assurés contre une compensation financière forfaitaire quelque soit l'heure de dépôt ou de récupération. Vous trouverez dans la fiche financière le tarif appliqué.

Nous vous remercions de ne pas déposer votre enfant avant l'heure d'accueil (8h45 le matin ou 13h50 l'après-midi s'il ne déjeune pas sur place) afin que votre enfant soit toujours sous la surveillance d'un adulte.

Le soir vous le récupérerez avant la fin de la garderie sinon vous devrez vous acquitter immédiatement d'une amende forfaitaire de 10€. *Ce temps de garde en dehors des horaires scolaires est assuré pour rendre service aux familles mais nous vous demandons instamment de « jouer le jeu ».* En cas de non respect des consignes précédentes et de récidives, vous risquez l'exclusion de la garderie.

La garderie pour le temps du déjeuner est réservée en priorité aux parents qui travaillent tous les deux.

#### 16. Aide des parents :

L'aide des parents est précieuse et peut prendre plusieurs formes. Quelques exemples non exhaustifs :

- Garderie matin, midi, soir,
- Musique, activités artistiques, culturelles,
- Accompagnement, organisation de manifestation,
- Travaux, aménagements,
- Recherche de dons,
- Réparation, création, duplication de matériel,
- Entretien des locaux, du linge commun...

#### 17. Services :

Les familles sont mises à contribution pour laver différents linges régulièrement. Nous vous demandons impérativement de rapporter le lundi suivant (ou de le confier à une autre famille) tout ce qui vous a été remis même si votre enfant est absent... De nombreux ateliers nécessitent les serviettes, éponges, torchons, blouses... dont vous prenez soin !

#### 18. Avertissement :

Il est toujours désagréable pour la direction de l'école de devoir signaler à une famille qu'elle ne respecte pas un ou plusieurs points du présent règlement. Chacun aura donc à cœur de le respecter spontanément.

En cas de nécessité, la direction de l'école convoquera les parents pour les alerter. Enfin, en cas de récidive, une demande écrite non suivie d'effet pourra entraîner l'exclusion de l'école.

Version 2 du 1/1/2016,